

Séance du : 14 septembre 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/09/186

Dates Convocations 08/09/2026 Date Affichage 08/09/2026 Nombre de Conseillers : - en exercice 27 - présents 25 - procuration 01 - absents 01	Le quatorze Septembre Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. <u>PRESENTS 25</u> : Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN <u>PROCURATIONS 01</u> : Virginie GIRARD à Corinne ROUET <u>ABSENTS 01</u> : Cyril TARAUD <u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS
---	--

VALIDATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Vincent ROIRAND

Le règlement intérieur du conseil municipal est la feuille de route juridique qui fixe les règles de fonctionnement interne d'une assemblée délibérante locale. Il organise le déroulement des séances, les débats et les droits d'expression des élus dans le respect du Code général des collectivités territoriales (article L. 2121-8 et suivants)

Il est exigé par la loi dans les communes de 1 000 habitants et plus. Il reste facultatif pour les communes de moins de 1 000 habitants. Pour les communes de 1 000 habitants et plus, le règlement intérieur doit être approuvé dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal.

Le Règlement Intérieur ici présenté, dont l'ensemble des membres du Conseil Municipal a été destinataire avec la note de synthèse, récapitule notamment les règles régissant :

- Les réunions du conseil municipal ;
- Les commissions et comités consultatifs ;
- La tenue des séances du conseil municipal ;
- Les débats et le vote des délibérations ;
- Les comptes rendus des débats et décisions ;
- L'expression des groupes politiques dans les supports d'information municipaux
- Les dispositions diverses...

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de règlement intérieur joint en annexe à la note de synthèse.

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 085-218501138-20260915-DEL2609186-DE



Le Conseil municipal, à l'unanimité (22 POUR, 4 ABSTENTIONS : Alain MOUSNIER, Gaëlle CHAPUT, Laure BARAULT, Valérie VOISIN)

- ♦ **VALIDE** le règlement intérieur des Assemblées, joint en annexe à la présente délibération ;
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

L'Ile d'Yeu, le 15 septembre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

ip

Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
15 sept. 2026